L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

328 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, lots borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Elise A. Gilmore et als vs Thomas E Gilmore et als, No 73.553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurait en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et huit pieds et trente pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée trente pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son extrémité sur la Commune et trente pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dudit Ilet No sept et aux lots Nos un à six inclusivement

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'Ilet borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Gravier, mesurant vingt sept pieds, de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord et Duplanier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné sur le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 13 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesclaux, ancien notaire, daté le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par N. Kemins, marchand de fruits, à $15 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet borné par les rues Camp, Delord, St Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre ou cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Cairs, notaire, le 9 novembre 1820

Les améliorations consistant en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Hahr, menuisier, etc, à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur en des acquéreurs garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocats sur les montants dessdits billets et intérêt en cas de non paiement à sa maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente d'vant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vus à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs, 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN,
Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév5 12 14 16

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Streobel.

No 74.818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou en quelque façon en dépendant, située dans le dixième district de cette ville, dans l'Ilet No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), Françaix, St Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'Ilet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'Ilet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc

Termes et conditions de la vente— Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer frais l'acte de vente pardevant Julian B. Rabeau, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSER VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 9 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Foratall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'Ilet No 8 les dits lots mesurant, à savoir : le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprenant un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désigné par le No 708 rue Lizardi

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garantie usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs

E. J. Meral, Walter L. Gleason avocats.

15 jan—15 22 29- fév 5 12 15

Spear, Escoffier & Spear.

POSITIVEMENT PAS DE LIMITE.

922 Avenue de l'Esplanade,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Entourée par les jolies résidences de nos citoyens les plus considérés, écoles, marchés, cars, et tous les autres agréments à proximité, et à seulement vingt minutes de marche de la rue du Canal.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Encanteurs — Bureau No 802 rue Perdido—

MERCREDI, 25 JANVIER,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, au dernier et plus haut enchérisseur, pour ce que cela rapportera, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Dixième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Esplanade, les rues Dauphine Bourgogne et Quartier, commençant à une distance de 124 pieds, 9 pouces et 7 lignes de l'avenue Esplanade et de la rue Dauphine, et mesurant 48 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade, 48 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 107 pieds, 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Bourgogne, et 107 pieds, 6 pouces, 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine.

Les améliorations comprenant une des plus élégante résidence en bois à deux étages ayant un rez de chaussée, salons à arche, véritable salle à manger, cuisine, office avec égout et lieu d'aisance; les dépendances sont attachées à la maison principale avec deux chambres. Au premier étage deux grandes chambres à coucher, vestibule et chambre à bain, et 3 chambres et lieux d'aisance dans le fond, la mansarde et la bâtisse du fond contenant une chambre, le troisième étage en mansarde a une grande et deux petites chambres.

Termes et conditions— Une moitié en plus comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spécial et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénabilité et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans l'acte de vente : l'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et 1905 et le déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S—SOUVENEZ-VOUS QU'IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE LIMITE. ASSISTEZ A LA VENTE ET OBTENEZ UN BARGAIN.

8 jan— 8 15 22 a date

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

818 et 820 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à l'encan, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Succession d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur — Bureau, No 732 rue Commune. A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci-dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 73 406 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 20 décembre 1904, à l'enchère publique il sera vendu :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dudit faubourg, ledit terrain de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Frétz, maintenant avenue St Roch entre les rues Grandebommes, maintenant Dauphine et Crape, maintenant rue Bourgogne, et borne par la rue Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné sur un côté par les lots Nos 189 et 190, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistent en un cottage double comme comme les Nos 818 et 820 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté, rapportant un loyer mensuel de $21.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. A. Wenck, avocat.

25 déc - 25—jan 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de J. N. Luce.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72 871 — Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Susie F. Cherry, veuve de J. N Luce, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la C THOMAS CONNELL, Greffier.—Lloyd Poser & Gabriel Fernandez, Jr, avocats. 12jan—12 16 21

Succession de Charles Perrilliat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,711—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Perrilliat, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Tichée, avocat. 4jan

11 jan—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Florida et Maurepas, entre les rues Crète et Swamp et Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nolt et al versus Emile Rieger, un absent

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al vs Emile Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, à savoir—

(11) deux lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Florida, Maurepas, Crète et Swamp, subdivisés en cites de choix à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pillié le 17 de février 1904 désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 80 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crète de 164 pied 6 pouces et 3 lignes et 159 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisse décurie, etc., et portant le numéro municipal 1603 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de front sur rue Florida et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leurs proximités aux Fair Grounds, station des chars Orleans (Orleans Barn) et à un jet d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double

Conditions— Un tiers ou plus comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés garantis par bon et privilège sur la partie laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

5 jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Fleepoller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adéline Fleepoller, mineurs.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 6 janvier 1905, lire et pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet 497, borné par les rues Marais Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député-voyer de ville, daté le 29 novembre 1874, et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot fermant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Laborde, le 24 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perroux, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprennent un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909 1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

5 janv—5 15 22 29—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No North et Church (autrefois St-Francois), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 ,29—fév 5 12 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH LOBSTEIN.

No 74.921 - Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur — LUNDI, le 23 janvier 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1016 rue N. Claiborne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 janvier 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée—

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

Charles Rosen, avocat.

12jan—12 15 23

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'Ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fulton), d'après le plan No 58 dans les regis res de G. E. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir : Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 22' de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payés par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication ; 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en sus de leur enchère, toutes les taxes sur la propriété dues en portant des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes et exigibles en l'année 1905 L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 323 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats. 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Lange, Dossier No 74.569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci après :

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième dist lot de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, St-Claude et Rampart, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française, 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 42 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Rampart par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moran. Les améliorations consistant en un cottage double contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe, Loué au taux de $22 par mois

La propriété mobilière comprenant :

1 bague en or, imitation de diamant et rubis,	1 boîte de bagues,
1 boîte cassée divers bijoux,	1 épingletto en diamants,
1 petite boîte de divers objets,	1 paire de boucle d'oreilles en rubis,
	1 paire de boucles d'oreilles antiques,
	1 paire de vieux bracelets en or,
	1 broche,

Conditions— Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a à un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et privilège de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues en portant des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes et exigibles en l'année 1905 L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 323 rue Baronne.

13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Common—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 243, borné par les rues Saratoga (autrefois St. Patrick) Sud Rampart (autrefois St. Denis) Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1866, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté, cheminée double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication L'acte de vente pardevant Edward F. Cousin notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Riddell, avocat.

15 jan—15 22 29 —fév 5 12 16

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et S. Front, entre les rues Bordeaux et Lyon.

JEUDI le 26 JANVIER 1905.

Succession d'Arthur Lemat femme.

No 72,754 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur bureau 806 rue Perdido— JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 16 décembre 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire intitulée, je procéderai de vendre ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le 6ème district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, S. Front, Bordeaux et Lyons, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Moelhausen, voyer, et daté le 20 décembre 1844, et déposé en l'étude de L. B. Karlstes, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade à la rue S. Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant Val J. Meyer, notaire; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

WILL. J. MORGAN, Encanteur,
331 rue Carondelet.

A. J. Peters, James Wilkinson avocats.

18 déc—18 25—jan 1 8 15 17 19

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

No 916 rue Troisième—A l'encan.

Succession de Edmond Hayden, Sr.

No 72 396—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B Hon. Fred D. King, président, ledit ordre daté et signé le 9 décembre 1904, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 19 janvier 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendance qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No 113, borné par les rues Troisième, Quatrième, Laurel et Constance et mesurant vingt neuf (29) pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lign